

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2014
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 06/05/2014
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mille quatorze et le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI, Anne-Laure ROUQUAIROL, Catherine STUCK, Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT,

Excusées : Nathalie LYONNE, Véronique SCARINGELLA

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte rendu.

3- INSCRIPTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS DE LA 3C2V
Cf tableau en annexe

4 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE IMPÔTS :
Cf tableau en annexe

5 –DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE ELECTORALE :

- Christelle GUIONNEAU
- Anne-Laure ROUQUAIROL

6 –INFORMATION C.C.A.S :

NOMINATION DE LA VICE-PRESIDENTE ET DES MEMBRES EXTERIEURS

- **Vice présidente : Christelle GUIONNEAU**
- Josette CAMBON
- Jacqueline MELAY
- Chéryl ROLLAND
- Jean-Pierre LOCATELLI

COMMISSION COMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

- Marjory LUYTON
- Marlène MANTEGARI
- Christelle GUIONNEAU
- Véronique SCARINGELLA

INFORMATION LOGEMENT

Un T5 a été attribué rue Jocelyn

7- DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL SECTION INVESTISSEMENT

(POSE DE FOURREAUX RUE DU PRESOIR)

Le conseil municipal lors de la préparation budgétaire et son vote a omis de budgétiser la pose des fourreaux rue du pressoir.

Le montant de cette pose est de 21 600 € TTC soit 18000 HT

Madame le maire expose deux solutions :

1^{ère} proposition : avec une augmentation du prêt prévu au Budget Primitif

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
20	020		6 216		
23	23159		21 600		
41	2762		3 600		
13	1341				14 216
16	1641				10 000
041 (écriture d'ordre)	2762				3 600
27	2762				3 600
TOTAUX					31 416

Madame le Maire propose en situation 1 d'augmenter le prêt de 60 000 € prévu au BP 2014 de 10 000 € supplémentaire :

On peut envisager une augmentation de la dépense imprévue 6 216 € au article 020,

+ 21600 € prélevé de la ligne 23159 Electricité Rurale

+ 14216 € de subvention DETR

+ 3 600 € de récupération de TVA sur électricité.

2^{ème} proposition : sans augmentation de prêt

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
20	020	3 784			
23	23159		21 600		
41	2762		3 600		
13	1341				14 216
41 (écriture d'ordre)	2762				3 600
27	2762				3 600
TOTAUX		3 784	25 200		21 416

Prélèvement de 3 784 € sur la ligne de dépenses imprévues

Madame le maire souligne que les 21 600 € permettront une mise en souterrain de la ligne électrique ainsi que la pose de fourreaux.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la proposition n° 1

Un prêt complémentaire de 60 000€ sera donc contracté par la mairie.

8- INFO BUDGET : LIGNE DE PREFINANCEMENT

La ligne de préfinancement contractée par la commune doit être prolongé d'un an pour financer les appartements.

Une réunion d'information budget est programmée pour le mardi 27 mai à 20h30 avec l'intervention de M BUISSON,

CREATION D'UNE EQUIPE DE TRAVAIL ANALYSE DES DEPENSES DE CREDIT AU BUDGET GENERAL

Un groupe de travail est créé afin d'étudier le budget et trouver des pistes d'économie.

Il s'agit de :

- Marjory LUYTON
- Catherine STUCK
- Ghislaine ZAMORA
- Brahim BASRI
- Alexis BOUCHERAND
- Patrick BURRIAND
- Gérard CAMBON
- Christian JOLLY

9- VERSEMENT D'UNE INDEMNITE AU PERCEPTEUR DE LA TRESORERIE DE VINAY

Madame le Maire propose aux conseillers de délibérer sur l'indemnité de conseils qui peut être versée, selon les textes en vigueur, au percepteur de Vinay, Monsieur CHAILLET. Cette indemnité annuelle de sera versée pendant la durée du mandat municipal.

Pour information l'indemnité de l'année 2013 était de 442.61 €.

Les crédits ont été inscrits au budget 2014

Vote du conseil municipal : 13 votes POUR

1 ABSTENTION

10- AVENANTS BUDGET COMMERCE

Madame le Maire indique que plusieurs avenants sont à prendre. Il s'agit d'avenant concernant des sociétés ayant effectué des travaux supplémentaires et donnant lieu à une augmentation du montant de leurs marchés.

Société ROCHETON	réalisation de faïences complémentaire dans les appartements 4,6 et 8, la réalisation de douche à l'italienne à la place de baignoires	+ 898,00 € HT
Société ODDOS	suppression d'appareils sanitaires, réalisation d'attentes pour futurs branchements, fourniture et pose de meubles sanitaires, modification de bouches d'entrée d'air en façades.	+ 2751,90 € HT
Société BERRUYER	fourniture et pose de moteur avec commande filaire pour les volets roulants à la place de manœuvre par treuil.	+ 1020,00 € HT
Société GENIN	réalisation de commandes et alimentations de volets roulants ainsi que d'alimentations de hottes dans les logements, la réalisation d'alimentation complémentaires dans les commerces	+ 2356,00 € HT
Société JANNON	supplément de travaux commerces et logements	+ 961,08 € HT

Madame le Maire indique que le délai d'exécution global des travaux de construction de commerces et logements fixé dans l'acte d'engagement n'a pu être maintenu du fait de travaux complémentaires et d'intempéries.

Un premier avenant de prolongation de délai a fixé la date de livraison au 4 décembre 2013.

Un deuxième avenant est nécessaire afin de finaliser les travaux et porte la date de livraison au 4 février 2014.

Un troisième avenant est nécessaire est fixe la date d'achèvement des travaux au 28 février 2014.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11- ASSURANCE DE LA COMMUNE

Toutes les assurances SMACL de la commune arrivent à terme au 30 juin 2014. Le délai de 3 mois nécessaire pour la relance d'un contrat étant expiré, les contrats seront reconduits pour un an.

12- GARDERIE D'ETE

Le conseil municipal s'interroge sur la mise en place de la garderie d'été. Le calendrier scolaire (école se terminant le 4 juillet 2014 et reprise des cours le 2 septembre 2014) contraint la commune à maintenir et organiser qu'une semaine de garderie d'été du 7 juillet au 11 juillet 2014.

Le conseil municipal décide donc de mettre en place une semaine de garderie d'été du 7 juillet au 11 juillet 2014, de maintenir une participation de 1 € par demi-journée et par enfant, soit 2 € par journée. Elle sera payable lors de l'inscription. (cf délibération 2013-026)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

13 -POINT SUR LES T.A.P. : PROPOSITION EXPERIMENTATION ET AUTORISATION

Après consultation de la commission TAP, les membres du conseil municipal propose de changer les horaires des T.A.P., et de déposer une demande d'expérimentation sur une demi-journée T.A.P. de préférence le vendredi après-midi. Madame le Maire est autorisée par l'ensemble du conseil municipal à présenter la demande d'expérimentation auprès de la DASEN, à élaborer son règlement (tarification...), et à passer les conventions nécessaires avec les différents intervenants T.A.P.

Le conseil d'école statuera sur la proposition de la commune.

14- DELIBERATION DU SEDI : ECLAIRAGE PUBLIC

Afin d'uniformiser les points d'éclairage sur la rue du Sablon, 14 ampoules au mercure sont à remplacer. Le SEDI subventionne à 80 % le changement des ampoules. Pour 7 ampoules au sablon la subvention à demander est de 4 781€. Pour information, d'ici 3 ans, 41 ampoules seront à remplacer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

15 -DISSOLUTION DE L'EMETTEUR DE TELE SAINT GERVAIS (cf annulation délibération 2012-22)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Schéma départemental de coopération intercommunale, rendu exécutoire par arrêté préfectoral du 22/12/2011, a prescrit la dissolution du Syndicat intercommunal du réémetteur de télévision de Saint Gervais au 31 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, il appartient aux organes délibérant du syndicat et des communes adhérentes : L'Albenc, Rovon, Saint Gervais et Vinay de se prononcer sur cette dissolution.

La répartition de l'actif du syndicat s'effectue selon les règles de participation financière de la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, considérant qu'avec l'arrivée de la TNT, ce syndicat n'a plus de raison d'être, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents délibère pour la dissolution de ce syndicat.

16- QUESTIONS DIVERSES

Information point poste : Madame le Maire a rencontré les responsables de la poste. Une proposition de reprise du point poste sera faite à deux commerçants de l'Albenc.

Bail du « café Gourmand »

Bail du dentiste M CHEMLA

Etablissement du tableau des élections européennes

Projet « journée à vélo » le 3 juin à l'école.

Prochain conseil mardi 17 juin 2014 à 20h et mardi 15 juillet 20 h.